



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

PV N°5 publié le 22/09/2026

Réunion du lundi 21 septembre 2026

Président : FOREST Jean Louis
Secrétaire : MAZOYON Maurice
Représentant des clubs : MAGNIN André
Représentant du Comité de Direction : VIDRY Francis
Représentant de la Commission des Arbitres : AZNAR Denise - LIGOUT Jean Claude
Membres : ARTAUD Pascal - FERRAND Frédéric

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 AOUT 2026

Niveau	Clubs	N° affiliation	Obligation	Manquant	Infraction
D1	Loire Sornin	548715	2 Seniors	1	1 ^{ère} année
D2	Haut Pilat	549920	1 Senior	1	2 ^{ème} année
D3	St Joseph St Martin	517776	1 Senior	1	1 ^{ère} année
D3	St Denis de Cabanne	528350	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D3	Bois Noirs	552529	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D3	Se. Portugais	523196	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D3	Doizieux La Terrasse	523340	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D4	Plaine Poncins	515183	1 âge indifférent	1	3 ^{ème} année
D4	St Hilaire Cusson La Valmitte	529274	1 âge indifférent	1	2 ^{ème} année
D4	Cezay	536283	1 âge indifférent	1	2 ^{ème} année
D4	Haut Forez	550799	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D4	Se. Fourneyron	565020	1 âge indifférent	1	2 ^{ème} année
D4	Olympique Grand Quartier	582347	1 âge indifférent	1	2 ^{ème} année
D4	St Etienne Sud	582734	1 âge indifférent	1	1 ^{ère} année
D4	Pouilly les Nonains	522546	1 âge indifférent	1	2 ^{ème} année

LES CLUBS ONT JUSQU'AU 28 FEVRIER 2027 POUR SE METTRE A JOUR

COURRIERS REÇUS

M. BETTA Tarek, numéro de licence 2547875577, du 8 septembre : renouvelant sa demande de démissionner (faite en Juin 2026) du club Se. Portugais (523196) pour raisons disciplinaires ; peut représenter le club de Se. Côte Chaude (500430) dès cette saison 2026/27 (article 33 des Statuts de l'Arbitrage).

M. BENMEHAIAOUI Abdelaziz, numéro de licence 2544523054, courant juillet : nous informant de quitter le club St Joseph St Martin (517776), celui-ci devient arbitre indépendant

M. DIAS Christopher, numéro de licence 2548645219 en date du 23 juillet : nous informant de quitter le club de Roanne Portugais (530056), celui-ci devient arbitre sans appartenance pour les quatre (4) prochaines saisons.

RAPPEL DES OBLIGATIONS

En D1, minimum de 2 arbitres Seniors (21 ans et plus)

En D2, minimum d'un arbitre Senior (21 ans et plus)

En D3 - D4, minimum d'un arbitre (âge indifférent)